Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024 Publication : 15/07/2024



Direction Enfance Jeunesse Service Action éducative

DECISION N°1/2024

La Ville de Bourg-en-Bresse, par son service Action éducative organise la restauration scolaire et universitaire

En vertu de la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020, autorisant le Maire à accomplir la totalité des actes de gestion courante définis aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé qu'il n'entend pas opposer de limites aux délégations ainsi accordées concernant les points 2, 3 et 16 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FIXE

le prix des repas comme suit :

	Plein tarif		Tarifs	<u>réduits</u>		Tarif passagers
Année scolaire 2024/2025	4,40 €	0,72 €	1,43 €	2,12€	2,76 €	8,10 €

- L'ensemble des plafonds de ressources suivant le tableau en annexe 1 ci-jointe
- La majoration du tarif de 1,50 € quel que soit le tarif, en cas de non réservation du service et/ou de toute réservation hors délais.

Au restaurant Universitaire

- Le prix de tous les produits de la cafétéria détaillés en <u>annexe 2</u> ci-jointe ;
- Le prix d'un composant supplémentaire au self, au choix de l'étudiant comme suit :
 - composant simple : 0,75 €
 composant élaboré : 1,05 €

DECIDE:

Pour la Restauration universitaire

- d'appliquer pour les étudiants le tarif défini et augmenté annuellement par le CROUS
- d'appliquer le tarif passager aux enseignants, personnels administratifs, ou occasionnels

PRECISE QUE:

- Seuls les élèves domiciliés à Bourg-en-Bresse peuvent bénéficier, en application de la grille des plafonds de ressources, de la dégressivité des tarifs de restauration scolaire. Les tarifs ci-dessus sont applicables par repas et par enfant et ce quelle que soit la composition de la famille ;
- Seuls les élèves domiciliés à Saint-Denis-les-Bourg mais dont l'adresse est intercommunale avec une école de rattachement à Bourg-en-Bresse (Lilas et Peloux) peuvent également bénéficier de tarifs réduits ;
- Les élèves domiciliés sur une commune extérieure et étant scolarisés en classe spécialisée, peuvent bénéficier d'un tarif réduit.

PRECISE: qu'il revient aux familles de procéder aux réservations et annulations des services périscolaires sur le portail Familles, accessible depuis le site internet de la Ville et de s'acquitter des factures correspondantes à la Trésorerie Municipale.

Bourg-en-Bresse, le 0 8 JUIL. 2024

Le Maire

Jean-François DEBAT

Président de Grand Bourg Agglomération Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

RESTAURANTS SCOLAIRES - Tarifs Applicables pour l'Année Scolaire 2024 - 2025 A compter du 19 Août 2024

	GRILLE DE	GRILLE DES PLAFONDS DE RESSOURCES ET DES TARIFS CORRESPONDANTS	ESSOURCES ET DE	S TARIFS CORRES	PONDANTS
3 (1 enfant)	942	1 296	1 837	2 499	
4 (2 enfants)	1 147	1 531	2 2 1 6	2 670	
5 (3 enfants)	1 411	1 756	2 585	3 498	ressources
6 (4 enfants)	1 653	2 006	2 957	3 979	supérieures au
7 (5 enfants)	1 892	2 256	3 323	4 498	plafond de la grille
8 (6 enfants)	2 128	2 5 1 0	3 691	5 003	N°2
9 (7 enfants)	2 362	2 761	4 194	5 498	
10 (8 enfants)	2 602	3 010	4 434	5 992	

tarif passager (tarif pour les professeurs et autre adulte de l'école) : 8,10€

Ces ressources mensuelles comprennent les ressources de toute nature, allocation logement exclue

Les parents isolés comptent pour deux parts. Il est compté une part par personne.

TARIFS DEGRESSIFS: constitution d'un dossier avec pièces justificatives

Service ACTION EDUCATIVE

Place de l'Hôtel de Ville

Horaire d'ouverture

du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

samedi matin de 9 h à 12 h (sauf vacances scolaires)

TARIFS CAFÉTÉRIA RESTAURANT UNIVERSITAIRE ANNÉE 2024/2025

PRODUITS	Nouveaux tarifs
BOISSONS CHAUDES	
* Café / Thé / Infusion	1,05€
* Chocolat	1,10€
BOISSONS FROIDES	
* Eau minérale	0,90€
* Eau gazeuse	1,20€
* Coca	1,25€
* Oasis / Minute Maid	1,20€
* Coca Light	1,20€
AUTRES	
* Yaourt nature	0,70€
* Yaourt fruits	0,80€
* Crème dessert	0,80€
* Sandwich / panini / croque-monsieur box salade composée	2,65€
* Tarte sucrée	1,20€
* Croissant / Pain chocolat	1,20€
* Fruit	0,80€
* Chips	0,65€
* Formule rapide (1 sandwich ou 1panini ou 1 box salade + 1 ou 2 compléments affichés)	Tarif conventionné CROUS
Composant simple	0,75€
Composant élaboré	1,05€